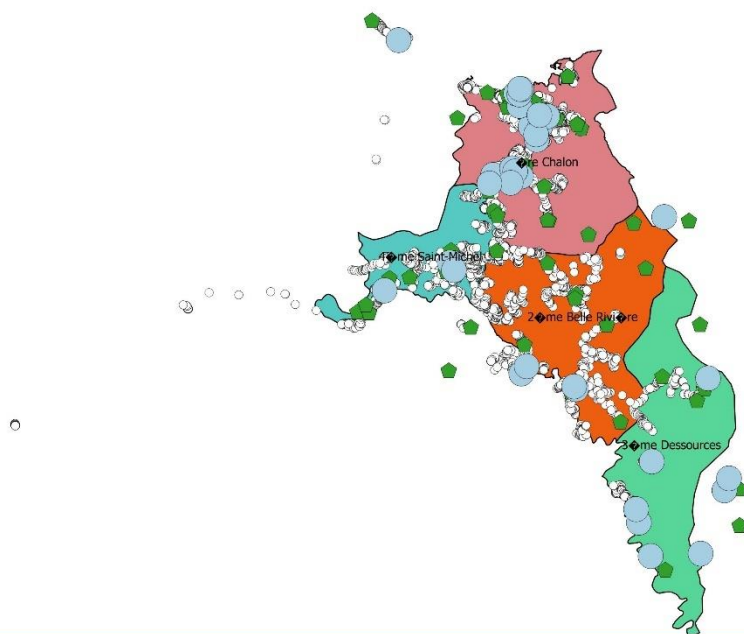


UCP-MENFP / BID

RÉPARTITION DES ÉCOLES ET DES MÉNAGES DANS LA COMMUNE DE MIRAGOANE



- Les points blancs représentent les ménages.
- Les petites maisons en vert représentent les écoles préscolaires et fondamentales
- Les cercles représentent les écoles secondaires.

CARTE SCOLAIRE COMMUNE DE MIRAGOÂNE

GASTON GEORGES MÉRISIER, EDITEC

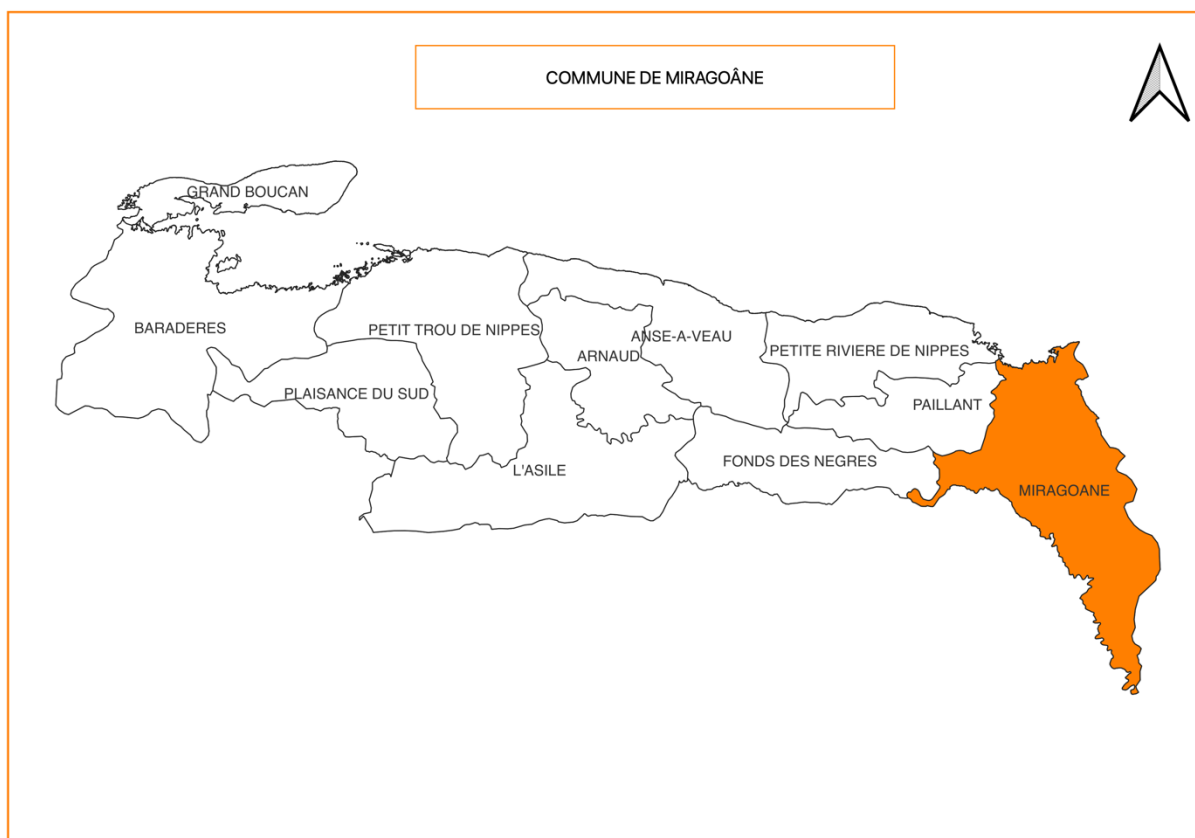
AVRIL 2025

Table des Matières

	Page
Introduction.....	2
A. Les niveaux Préscolaire et Fondamental.....	4
I. Diagnostic de la situation actuelle.....	4
1.1. Accessibilité et accès.....	5
1.2. Qualité du service éducatif et mode d'utilisation des ressources.....	12
II. Analyse démographique.....	16
2.1. Caractéristiques d'évolution de la population de la commune.....	16
2.2. Structure par âge de la population.....	17
2.3. Caractéristiques de dispersion de la population.....	18
2.4. Répartition par sexe de la population.....	18
2.5. Projection de la population scolarisable.....	19
2.6. Projection des effectifs d'élèves.....	20
III. Propositions de réorganisation et de renforcement du réseau d'écoles.....	22
3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire.....	22
3.2. Les normes scolaires.....	22
3.3. Les aires de recrutement des élèves.....	23
3.4. Les infrastructures.....	26
3.5. Les enseignants.....	26
3.6. Les manuels scolaires.....	26
3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement.....	26
B. Le Niveau Secondaire.....	28
I. Diagnostic de la situation actuelle.....	28
1.1. Accessibilité et accès.....	29
1.2. Qualité de l'éducation dispensée.....	32
II. Analyse démographique.....	35
III. Propositions de réorganisation de l'offre scolaire au secondaire.....	36
Référence bibliographique.....	39
Les Annexes :	40
Annexe 1 : Répertoire des écoles de la commune de Miragoâne	
Annexe 2 : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle	

Introduction

Située dans le Département des Nippes à proximité des communes de Paillant et de Fonds des Nègres, Miragoâne est le chef-lieu du Département des Nippes. En tant que commune, elle comprend la ville de Miragoâne, ville côtière, et quatre (4) sections communales : 1^{ère} Section Chalon, 2^{ème} Section Belle-Rivière, 3^{ème} Section Dessources et 4^{ème} Section Saint-Michel. Ses habitants portent le nom de Miragoanais



Le relief de la commune est la plaine, le plateau ou le morne. Son climat varie du frais au chaud suivant la période. On y trouve un (1) hôpital, deux (2) centres de santé et neuf (9) dispensaires. En ce qui a trait aux ressources en eau, la commune a sept (7) rivières, onze (11) sources, un (1) étang et dix (10) fontaines publiques. Seule la ville de Miragoane et ses environs sont électrifiés. Pour les autres infrastructures, la commune a un service postal, un service d'assainissement, trois (3) stations de radio, une (1) station de télévision. Du point de vue économique et financier, la commune a au moins : neuf (9) hôtels, neuf (9) restaurants, une (1) banque, trois (3) caisses populaires et une (1) coopérative de commercialisation. Au niveau administratif et judiciaire, la commune de Miragoane a un (1) commissariat, deux (2) tribunaux de paix. Cependant, il n'y a pas de prison, mais une salle de garde à vue. L'agriculture et l'élevage, le commerce et la pêche sont les principales activités économiques des habitants de la commune. Quant à la Culture et au Loisir, la commune a une (1) bibliothèque, une (1) salle de théâtre, six (6) night clubs, huit (8) gaguères et une (1) place publique. A Miragoâne, on pratique les sports

tels que le foot-ball et le basket-ball. En termes de patrimoines culturels, la commune a un site historique et une grotte.

Sa population en 2015 était estimée par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) à 62 528 habitants et elle a atteint 71043 habitants en 2025. Avec une superficie de 185.87 Km², sa densité de population est alors de 382 habitants/Km². La plus grande partie de cette population (73%) est dispersée en milieu rural.

En matière d'offre scolaire, il y a 46 kindergarten dans cette commune, 73 écoles fondamentales dont 23 écoles nationales, 38 écoles secondaires et 5 centres de formation professionnelle. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) y est représenté par une Direction Départementale d'Éducation (DDE).

La carte scolaire de cette commune qui sera présentée dans les lignes qui vont suivre, couvre l'offre et la demande scolaires aux niveaux du préscolaire, du fondamental et du secondaire.

A. Les niveaux pré-scolaire et fondamental

I. Diagnostic de la situation actuelle

Dans la commune de Miragoâne, la majorité des écoles (80.7%) est non publique. Elles sont réparties par sous-réseau comme suit :

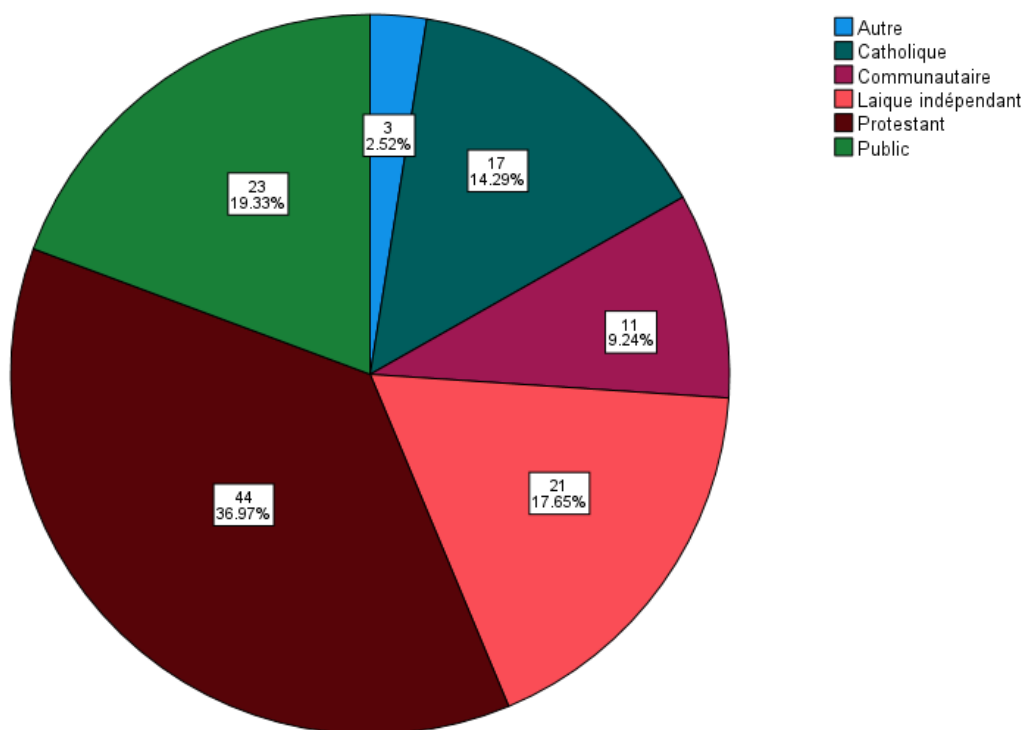


Figure 1 : Répartition des écoles fondamentales par sous-réseau d'appartenance

Elles fonctionnent à 96.6% en simple vacation, entre 7h00 et 12h00 (16.8%) ou 8h00 et 13h00 (72.3%). Le tableau 1 montre la répartition de ces écoles à travers la commune selon le sous-réseau d'appartenance considéré.

Tableau 1 : Répartition des écoles dans la commune de Miragoâne

Commune de Miragoâne	Réseau d'appartenance						Total
	Autre	Catholique	Communautaire	Laïque indépendant	Protestant	Public	
1e section Chalon	# 0	3	1	4	9	5	22
	% 0.0%	13.6%	4.5%	18.2%	40.9%	22.7%	100.0%
2e section Belle Rivière	# 1	2	6	0	3	5	17
	% 5.9%	11.8%	35.3%	0.0%	17.6%	29.4%	100.0%
3e section Dessources	# 0	3	2	0	6	2	13
	% 0.0%	23.1%	15.4%	0.0%	46.2%	15.4%	100.0%
4e section Saint Michel	# 0	2	1	3	7	1	14
	% 0.0%	14.3%	7.1%	21.4%	50.0%	7.1%	100.0%
Ville de Miragoâne	# 2	7	1	14	19	10	53
	% 3.8%	13.2%	1.9%	26.4%	35.8%	18.9%	100.0%
Total	# 3	17	11	21	44	23	119
	% 2.5%	14.3%	9.2%	17.6%	37.0%	19.3%	100.0%

Ces écoles ont des tailles très variées, de 10 à 672 élèves comme le montre le tableau 2 selon le sous-réseau d'écoles considéré.

Tableau 2 : Variation de la taille des écoles selon le sous-réseau d'appartenance

Réseau d'écoles	Moyenne	Minimum	Maximum
Autre	190	65	362
Catholique	287	8	1280
Communautaire	191	18	372
Laïque Indépendant	289	22	1071
Protestant	175	10	658
Public	306	43	992
Ensemble	237	8	1280

I.1. Accessibilité et accès de ces écoles

Quatre (4) indicateurs sont considérés dans cette analyse : l'évolution de la scolarisation dans la commune étudiée, l'accessibilité du réseau scolaire, l'accès des écoles et le rendement interne du réseau d'écoles.

I.1.1. Évolution de la scolarisation dans la commune de Miragoâne

L'évolution de la scolarisation dans la commune de Miragoâne est analysée en fonction de trois (3) indicateurs: l'accroissement absolu et l'accroissement relatif de la scolarisation au cours de la période 2013-2024, et le taux moyen annuel de croissance de ces derniers au cours de ces onze (11) ans.

i) **Accroissement absolu de la scolarisation**

Pour l'année scolaire 2024-2025, 27769 élèves sont dénombrés au fondamental. En comparant cet effectif à celui de 2013-2014 publié par la DPCE¹, on observe un accroissement absolu de 6588 élèves² dans cette commune.

ii) **Accroissement relatif**

En rapportant cet accroissement absolu à l'effectif total d'élèves qu'on a eu aux deux premiers cycles du fondamental dans cette commune en 2013-2014, on constate qu'il a subi un accroissement relatif de 31.10%³ au cours de cette période scolaire.

iii) **Taux moyen annuel de croissance**

Défini comme étant l'accroissement relatif au cours d'une année, le taux moyen annuel de croissance de l'effectif scolaire dans la commune de Miragoâne est de 1.07% au cours des onze (11) années, c'est-à-dire de l'année scolaire 2013-2014 à l'année scolaire 2024-2025.⁴

I.1.2. Accessibilité du réseau scolaire

Cette analyse renvoie à la façon dont les écoles sont réparties par rapport aux lieux où est localisée la population qu'elles sont censées desservir. Trois (3) indicateurs ont alors été utilisés à cet effet : les moyens de locomotion utilisés par les élèves, le temps de trajet pris pour atteindre leurs écoles et leur lieu de résidence.

- i) **En ce qui concerne le lieu de résidence ou origine géographique des élèves**, selon les données recueillies, il ressort que les écoles recrutent leurs élèves dans différents endroits de la commune, certains souvent plus éloignés que d'autres allant de moins d'un kilomètre à plus de 6 kilomètres;
- ii) **Comme moyens de locomotion utilisés**, 91.7% des directeurs d'écoles interrogés affirment que plus de 75% de leurs élèves vont à pied à l'école; et
- iii) **Pour le temps de trajet pris pour y arriver**, cela varie considérablement suivant les endroits d'où sortent les élèves. Par exemple, l'école nationale Marie Méhul Barthélémy située dans la ville de Miragoâne recrute ses élèves dans les localités telles que : Morne Blanc (Moins de 15 mn), Détour (Entre 15 à 30 mn de marche), Desronslay (Entre 15 à 30 mn de marche); toutes des localités de parcours jugés

¹ DPCE : Direction de Planification et de Coopération Externe du Ministère de l'Éducation Nationale.

² $\Delta E = E_{2024-2025} - E_{2013-2014} = 27769 - 21181 = 6588$ élèves

³ $\frac{\Delta E}{E_{2013-2014}} \times 100 = \frac{6588}{21181} \times 100 = 31.10\%$

⁴ $E_{11} = E_{t-11} (1+r)^{11}$.

$$E_{2024-2025} = E_{2013-2014} (1+r)^{11} \rightarrow 27769 = 21181 (1+r)^{11} \rightarrow 1.311033473 = (1+r)^{11}$$

$$r = 0.01074952 (1.07\%).$$

acceptables pour les enfants; mais il n'en est pas de même pour bon nombre d'écoles nationales de la commune de Miragoâne.

I.1.3. Analyse de l'accès des écoles

Différent de l'accessibilité, l'accès réfère de préférence au résultat de l'interaction entre la demande des familles et l'offre représentée par les réseaux d'écoles existantes. Quatre (4) indicateurs sont alors pris en compte dans cette analyse : les taux d'admission des élèves à l'école, les taux de scolarisation au fondamental, le taux de transition au 3^e cycle et les coûts de scolarisation.

- i) **Les taux d'admission des élèves**, c'est-à-dire les proportions d'enfants qui sont admis en 1^e année fondamentale en référence aux normes établies sont de deux types : le taux apparent d'admission et le taux d'admission par âge spécifique. Pour la commune de Miragoâne, pour l'année scolaire 2024-2025, le taux apparent d'admission est de 196.19% (**Ce qui paraît excessif à cause du manque de précision des données démographiques compte tenu du fort déplacement de la population d'une commune vers une autre fuyant l'insécurité**)⁵.

Ce fort taux qui dépasse 100% s'explique aussi par le fait que de nombreux parents de la commune, au lieu d'envoyer leurs enfants à l'école à l'âge de 6 ans, ont préféré attendre qu'ils soient plus âgés pour le faire, compte tenu des longues distances qu'ils ont à parcourir. Ainsi, les écoles se trouvent en situation irrégulière d'accueillir en 1^e année fondamentale, à chaque rentrée scolaire, des enfants de différents groupes d'âge; ce qui génère avec le temps le phénomène des enfants sur-âgés qui prend de plus en plus d'ampleur dans le système scolaire haïtien. Le pourcentage d'enfants âgés de 6 ans qui devraient être admis à cette année d'étude devient alors plus faible; soit 94.46%⁶ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Face à cette situation défavorable au développement harmonieux du système scolaire haïtien et pour la prise en charge de la scolarisation des enfants qui le fréquentent, il s'avère important que l'État et les collectivités territoriales fassent les efforts nécessaires pour prendre les mesures qui s'imposent afin de réduire les distances de parcours au profit des élèves et sensibiliser du même coup les parents en sorte qu'ils puissent envoyer à temps leurs enfants à l'école.

- ii) **Les taux de scolarisation**, c'est-à-dire les proportions d'enfants admis en classe de la 1^e à la 9^e année fondamentale sont aussi de deux types : le taux brut de scolarisation

$$^5 \text{ Taux apparent d'admission} = \frac{\text{Admissions nouvelles}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux apparent d'admission} = \frac{2833}{1444} \times 100 = 196.19\%.$$

$$^6 . \text{ Taux d'admission par âge spécifique} = \frac{\text{Admissions nouvelles de 6 ans}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux d'admission des enfants de 6 ans en 1e AF} = \frac{1364}{1444} \times 100 = 94.46\%$$

et le taux net de scolarisation. Pour la commune de Miragoâne, pour l'année 2024-2025, le taux brut de scolarisation est égal à 167.50%⁷.

À cause de l'effectif très important d'enfants sur-âgés enregistré dès la 1^e année fondamentale, le pourcentage d'enfants âgés de 6 à 14 ans qui devraient se trouver aux deux cycles du fondamental est alors plus faible; soit **133.35%** (**Ce qui paraît aussi bizarre, ce taux devant être inférieur ou égal à 100%; mais cela s'explique à cause du manque de précision des données démographiques compte tenu du fort déplacement de la population d'une commune vers une autre fuyant l'insécurité**)⁸ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Tenant compte de la politique de scolarisation universelle obligatoire et gratuite (100%) prônée par l'État depuis de nombreuses années à l'intention de la population d'enfants de 6-14 ans à travers le pays, il faudra ré-évaluer ce taux une fois que la situation du pays en matière de sécurité se sera améliorée.

iii) **Le taux de transition**, c'est-à-dire la proportion d'enfants qui terminent avec succès la 6^e année et continuent en 7^e année fondamentale est égal à 88.24%.⁹

Ce taux de transition se révèle assez important. En effet, il y a 55 écoles sur les 119 dénombrées (46.22%) qui offrent la 7^e année fondamentale à l'échelle de la commune. Le tableau 3 présente la répartition des écoles fondamentales de la commune selon qu'elles sont complètes ou non.

$$^7 \text{ Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{\text{Effectifs totaux au fondamental 1e à 9e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{21435}{12797} \times 100 = 167.50\%$$

$$^8 \text{ Taux net de scolarisation} = \frac{\text{Effectifs de 6-11 ans au fondamental 1e à 9e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux net de scolarisation} = \frac{17065}{12797} \times 100 = \mathbf{133.35\%}.$$

$$^9 \text{ Taux de transition au 3e cycle} = \frac{\text{Nouvelle admission en 7e année en année t+1}}{\text{Effectif 6e AF en année t}} \times 100$$

$$\text{Taux de transition au 3e cycle fondamentale} = \frac{508}{567} \times 100 = 89.59\%$$

Tableau 3 : Répartition des écoles de la commune de Miragoâne selon qu'elles sont complètes ou non

	Nombre total d'année d'étude												
Commune de Miragoâne	1	2	3	5	6	7	8	9	10	11	12	Total	
1e section Chalon	# 1	2	4	0	2	1	0	5	0	1	6	22	
	% 4.5%	9.1%	18.2%	0.0%	9.1%	4.5%	0.0%	22.7%	0.0%	4.5%	22.7%	100.0%	
2e section Belle Rivière	# 1	0	0	0	1	1	1	4	1	3	5	17	
	% 5.9%	0.0%	0.0%	0.0%	5.9%	5.9%	5.9%	23.5%	5.9%	17.6 %	29.4%	100.0%	
3e section Dessources	# 0	0	10	0	2	0	0	0	0	0	1	13	
	% 0.0%	0.0%	76.9%	0.0%	15.4%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	7.7%	100.0%	
4e section Saint Michel	# 0	0	1	0	1	1	3	2	0	0	6	14	
	% 0.0%	0.0%	7.1%	0.0%	7.1%	7.1%	21.4%	14.3%	0.0%	0.0%	42.9%	100.0%	
Ville de Miragoâne	# 3	0	19	1	7	0	2	12	2	1	6	53	
	% 5.7%	0.0%	35.8%	1.9%	13.2%	0.0%	3.8%	22.6%	3.8%	1.9%	11.3%	100.0%	
Total	# 5	2	34	1	13	3	6	23	3	5	24	119	
	% 4.2%	1.7%	28.6%	0.8%	10.9%	2.5%	5.0%	19.3%	2.5%	4.2%	19.3%	100.0%	

iv) Les coûts de scolarisation

Tenant compte du contexte scolaire haïtien, quatre (4) catégories de coûts sont ici considérés : les coûts se rapportant à la scolarité, les coûts relatifs à l'achat des matériels didactiques et scolaires, et les coûts de nourriture et les coûts d'habillement; les coûts qui sont plus directement liés au transport des enfants étant plus ou moins négligeables tenant compte du fait que la majorité d'entre eux vont à pied à leurs écoles. Ainsi, pour une école fondamentale dans la commune de Miragoâne, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 60234.17 et 126619.47 gourdes dans les écoles non publiques. Le tableau 4 présente la répartition de ces coûts par composante et par classe.

Tableau 4 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école fondamentale non publique dans la commune de Miragoâne par composante et par classe.

Année étude	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total
1 ^e AF	10444.44	8217.96	11821.97	29749.80	60234.17
2 ^e AF	9261.62	9080.45	12316.79	44990.20	75649.06
3 ^e AF	8529.46	11293.16	12932.49	46865.80	79620.91
4 ^e AF	9856.08	11489.30	7714.45	43257.60	72317.43
5 ^e AF	9228.62	11722.32	12569.45	42296.80	75817.19
6 ^e AF	8455.02	11931.94	12164.66	53600.40	86152.02
7 ^e AF	10181.40	30194.5	13138.17	32798.20	86312.27
8 ^e AF	7532.31	15740.21	12679.60	54615.40	90567.52
9 ^e AF	10480.34	15980.20	14488.33	85670.60	126619.47

Dans les écoles nationales, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 72828.92 et 138447.16 gourdes; environ 89.47% de ce coût de scolarisation sont pris en charge par les parents d'élèves. Le tableau 5 présente la répartition des coûts moyens annuels de scolarisation d'un enfant par composante et par classe dans une école nationale.

Tableau 5 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école nationale dans la commune de Miragoâne par composante et par classe.

Année étude	Salaire du personnel	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total (Gourdes)
1 ^e AF	8958.18	2207	6519.23	10535.71	56872	85092.12
2 ^e AF		1718.75	6166	11817.86	60317	88977.79
3 ^e AF		1727.44	6906	11289.29	109035	137915.91
4 ^e AF		990	9129.17	5265.38	75665	100007.73
5 ^e AF		2460	7307.69	23664.29	96057	138447.16
6 ^e AF		2856.67	7936.54	9537.50	108013	137301.89
7 ^e AF		2814.58	12668.75	10887.50	35991	71320.01
8 ^e AF		2113.64	14692.86	12743.75	49217	87725.43
9 ^e AF		2227.50	11766.67	12428.57	37448	72828.92

I.1.4. Rendement interne des écoles dans la commune de Miragoâne

Rappelons que le rendement interne du réseau d'écoles de la commune de Miragoâne est défini comme étant sa capacité à former le plus grand nombre d'élèves qui y sont entrés en une année t, dans le minimum de temps, avec des ressources financières jugées acceptables. Trois (3) indicateurs sont utilisés pour le déterminer : les taux de promotion, de redoublement et d'abandon, l'organigramme représentant un flux théorique d'élèves et le taux de rétention de ces élèves jusqu'en 6^e année.

- i) **Les taux de promotion, de redoublement et d'abandon** renseignent sur la manière dont les élèves parcourent le système, année d'étude après année d'étude. Pour l'année scolaire 2024-2025, ces taux de flux se présentent comme suit dans la commune de Miragoâne :

Tableau 6 : Répartition des taux de flux par classe dans la commune de Miragoâne

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	79%	81%	78%	79%	80%	85%
Taux de redoublement	18%	18%	21%	20%	17%	14%
Taux d'abandon	3%	1%	1%	1%	3%	1%

- ii) **Si cette même tendance se maintient, l'organigramme représentant le flux théorique d'élèves se construit alors comme suit :**

Analyse de cohorte au niveau fondamental 1e et 2e cycles							
TP	0.79	0.81	0.78	0.79	0.8	0.85	
TR	0.18	0.18	0.21	0.2	0.17	0.14	
TA	0.03	0.01	0.01	0.01	0.03	0.01	
Année	1e AF	2e AF	3e AF	4e AF	5e AF	6e AF	Diplômés
		85					
2024-2025	2833	↗					2833
	↓	↘	22				
2025-2026	510	2238	↗				2748
	↓	↓	↘	18			
2026-2027	92	806	1813	↗			2710
	↓	↓	↓	↘	14		
2027-2028	17	218	1033	1414	↗		2681
	↓	↓	↓	↓	↘	34	
2028-2029	3	52	393	1089	1117	↗	2654
		↓	↓	↓	↓	↘	
2029-2030		12	125	524	1050	894	2605
			↓	↓	↓	↓	↘
2030-2031			36	202	593	965	760
				↓	↓	↓	↘
2031-2032				68	261	609	820
					↓	↓	↘
2032-2033					98	294	518
						↓	↘
2033-2034						120	250
							↘
2034-2035							212
Promus							2560
Année-élèves							19478
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				15360			
Nombre d'années-élèves réel =				19478			
Rendement interne =				78.86			
Coefficient d'augmentation des coûts =				1.268124			
Coût de l'élève formé =				7.608742			

Il ressort donc de cet organigramme que le rendement interne du réseau d'écoles dans la commune est faible (78.86%), car seulement 760 élèves (26.83%) de la cohorte de 2833 élèves qui sont entrés en 1^{er} année fondamentale en 2024-2025 parviendront en 6^{ème} année fondamentale en 2030-2031 dans les limites de temps régulier des 6 ans prévus. Ce n'est qu'en admettant que les élèves seront autorisés à redoubler au 3 fois une classe, qu'un total de 2560 élèves (90.36%) de cette cohorte boucleront enfin la 6^{ème} année du fondamental. C'est un taux de rendement que l'État et ses partenaires de la gestion de l'offre scolaire ont intérêt à faire l'effort de relever de manière à rendre plus rentables les investissements consentis sur ce secteur.

iii) Le taux de rétention

Ce taux indique la proportion des élèves qui sont entrés en même temps en 1^{er}AF et qui atteignent la 2^{er}AF, puis la 3^{er}AF, la 4^{er}AF, etc. Par exemple, **le taux de rétention de 1^{er}AF à 6^{er}AF** est de 83.42% ($2882 \div 3455 = 0.8341534$)¹⁰ dans la commune de Miragoâne. En d'autres termes, sur une cohorte de 100 élèves qui entrent en 1^{er} année fondamentale, il y en a 83 qui parviendront à atteindre la 6^{er} année fondamentale. C'est donc une tendance à améliorer à l'avenir pour rendre le système scolaire plus performant.

I.2. La qualité du service éducatif et le mode d'utilisation des ressources

À côté de l'aspect quantitatif de l'offre scolaire traité précédemment, la qualité du service éducatif mis en place et l'utilisation qu'on fait des ressources matérielles et humaines mobilisées constitue le deuxième élément considéré dans le diagnostic de la situation actuelle de fonctionnement des écoles fondamentales de la commune de Miragoâne. Cette qualité est ici mesurée par la disponibilité, les profils de formation et l'utilisation des enseignants mobilisés pour dispenser l'enseignement aux élèves, l'organisation pédagogique des classes, la disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires, la disponibilité et la qualité des ressources didactiques mises à la disposition des élèves.

I.2.1. Les enseignants

i) Leur disponibilité

Dans la commune de Miragoâne, un effectif de 695 enseignants a été dénombré au fondamental au cours de l'année scolaire 2024-2025 dont 56.7% de femmes; soit donc un ratio enseignant/école = 6. Ils sont répartis comme suit :

Tableau 7 : Répartition des écoles et des enseignants du fondamental dans la commune de Miragoâne

Commune de Miragoâne	# Enseignants		Total	# écoles	Ens/Ecole
	Femme	Homme			
1e section Chalon	75	48	123	22	6
2e section Belle Rivière	80	69	149	17	9
3e section Dessources	52	53	105	13	8
4e section Saint-Michel	45	30	75	14	5
Ville de Miragoâne	142	101	243	53	5
Total	394	301	695	119	6

¹⁰

$$\frac{E(t)}{E(t-5)} \quad (1^{\text{er}}AF)$$

Il ressort qu'il n'y a pas assez d'enseignants disponibles au niveau du fondamental dans la commune, le ratio moyen enseignants par école étant égal à 6.

ii) Leurs profils de formation

Le problème d'enseignants qualifiés semble cependant se poser dans cette commune. Selon les règlements du Ministère de l'Éducation Nationale, est reconnu comme qualifié tout enseignant détenteur d'un diplôme en Sciences de l'Éducation, d'un diplôme d'École Normale d'Instituteurs ou d'un diplôme de Formation Initiale Accélérée (FIA). Il est relevé qu'il y a un nombre important d'enseignants (39.57%) dans cette commune qui n'ont aucune formation professionnelle les habilitant à exercer ce métier. Même dans le sous-réseau d'écoles nationales, on a dénombré 69.05% d'enseignants sans formation professionnelle. Leur répartition se présente comme suit :

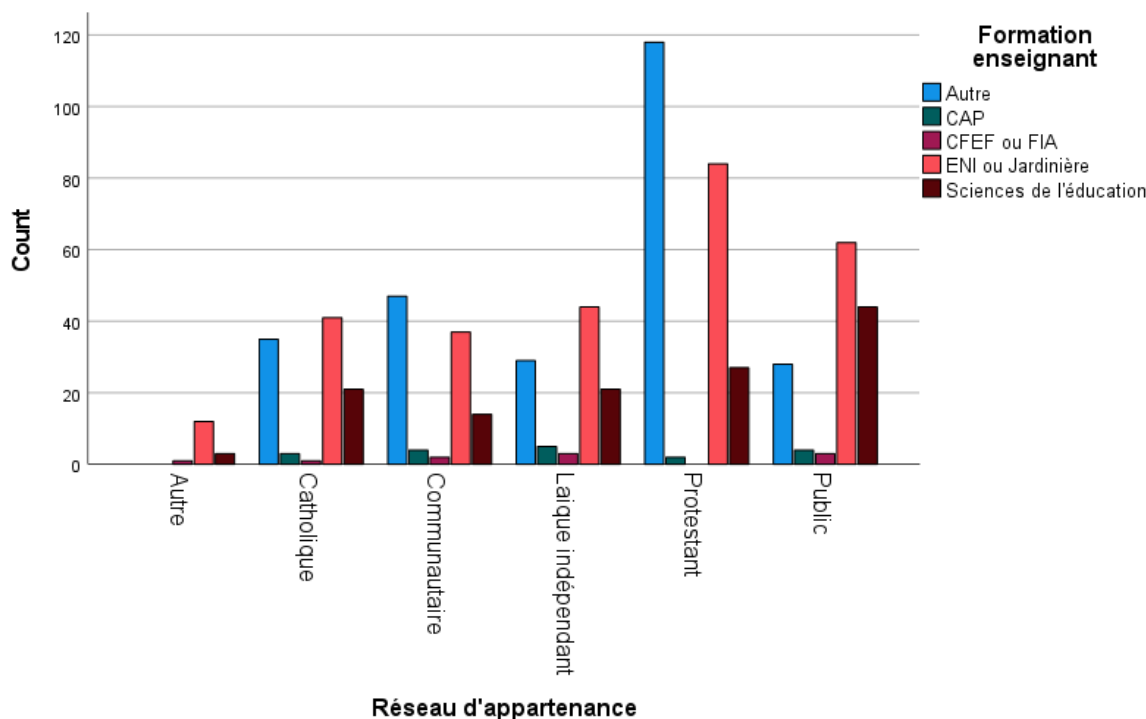


Figure 2 : Répartition des enseignants selon leur profil de formation

I.2.2. L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants

Le nombre moyen de classes à la charge de l'enseignant, le rapport élèves-maître, le nombre d'élèves par classe sont les trois (3) indicateurs utilisés pour analyser l'organisation pédagogique et l'utilisation qu'on fait des enseignants dans la commune de Miragoâne. Au fondamental, il ressort que c'est une commune où il y a assez de salles pour accueillir les classes et où les

enseignants sont utilisés de façon plus ou moins optimale. Il est prévu par le ministère une salle par classe pouvant accueillir jusqu'à 50 élèves. La réalité se présente cependant comme suit : ratio moyen salle de classe/enseignant=1.4, ratio moyen élèves/classe=29 et ratio moyen élèves/enseignant=40; comme le montre le tableau 8.

Tableau 8 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune de Miragoâne

Réseau d'écoles	Nbre salle classe	Nbre enseignant	Nbre élève	Ratio salle classe/enseignant	Ratio élèves/salle classe	Ratio élèves/enseignant
Autre	30	16	569	1.88	19	36
Catholique	146	101	4885	1.45	33	48
Communautaire	96	104	2099	0.92	22	20
Laïc Indépendant	162	102	6063	1.6	37	59
Protestant	340	231	7717	1.47	23	33
Public	173	141	6436	1.23	37	46
Ensemble	947	695	27769	1.4	29	40

I.2.3. La disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires

Dans la commune de Miragoâne, il y a un problème de standard de qualité qui se pose en ce qui concerne les bâtiments et équipements scolaires. Par exemple, la superficie moyenne d'une salle de classe varie entre 26.18 et 51.47 m², contrairement aux normes prévues qui seraient de 50 à 60 m² pour une classe standard de 50 élèves.

Tableau 9 : Variation de la superficie moyenne des salles de classe selon le sous-réseau d'écoles considéré

Sous-réseau d'écoles	Nbre m ²	M ² /salle classe
Autre	983	32.77
Catholique	5577.40	38.20
Communautaire	2588.08	27
Laïc Indépendant	4241.10	26.18
Protestant	17501.34	51.47
Public	5238.68	30.28
Ensemble	36129.61	38.15

Il ressort cependant que la superficie moyenne par élève dans la commune de Miragoâne est à peu près dans les normes établies de 1 à 1m²20 dans la majorité des sous-réseaux d'écoles composant l'offre; elle varie entre 0.70 et 2.27 m².

Tableau 10 : Variation du nombre de m² disponible par élève selon le sous-réseau d'écoles considéré

Réseau d'écoles	M ² /élève
Autre	1.73
Catholique	1.15
Communautaire	1.23
Laïque Indépendant	0.70
Protestant	2.27
Public	1.30
Ensemble	1.30

De plus, en ce qui a trait particulièrement au degré de sécurité et de confort des élèves, la situation se révèle encore précaire : 2.5% des écoles de la commune sont en mauvais état, 69.7% ont de l'eau, 57.1% ont une cantine, 21.8% une petite bibliothèque et 42% une trousse de premiers soins.

I.2.4. La disponibilité et la qualité des ressources didactiques

Enfin, compte tenu de leurs effets directs sur le rendement scolaire des élèves, les manuels scolaires sont les ressources didactiques très importantes que nous avons prises en compte dans la préparation du diagnostic de l'offre scolaire existante au fondamental dans la commune de Miragoâne. Selon les données recueillies, il ressort que pour l'année scolaire 2024-2025, il y a un nombre important d'enfants qui sont en train de passer l'année sans avoir leurs propres livres de lecture et de mathématiques. En effet, 67.8 % des directeurs d'école interrogés déclarent que plus de 50% de leurs élèves n'ont pas de livres de lecture et de mathématiques.

En résumé, les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour établir le diagnostic de l'offre scolaire fondamentale 1^e et 2^e cycles dans la commune de Miragoâne se présentent comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux d'admission	Taux apparent d'admission en 1 ^e AF= 196.19% Taux d'admission des enfants de 6 ans = 94.46%
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 167.50% Taux net de scolarisation = 133.35%
Taux de transition	Taux de transition au 3 ^e cycle fondamental = 89.59%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	1 ^e AF = 85092.12 gourdes 2 ^e AF = 88977.79 gourdes 3 ^e AF = 137915.91 gourdes 4 ^e AF = 100007.73 gourdes 5 ^e AF = 138447.16 gourdes 6 ^e AF = 137301.89 gourdes 7 ^e AF = 71320.01 gourdes 8 ^e AF = 87725.43 gourdes 9 ^e AF = 72828.92 gourdes 89.47% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	1 ^e AF = 60234.17 gourdes 2 ^e AF = 75649.06 gourdes 3 ^e AF = 79620.91 gourdes 4 ^e AF = 72317.43 gourdes 5 ^e AF = 75817.19 gourdes 6 ^e AF = 86152.02 gourdes 7 ^e AF = 86312.27 gourdes 8 ^e AF = 90567.52 gourdes 9 ^e AF = 126619.47 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en 1 ^e AF = 79% Taux de promotion en 2 ^e AF = 81%

	Taux de promotion en 3 ^e AF = 78%
	Taux de promotion en 4 ^e AF = 79%
	Taux de promotion en 5 ^e AF = 80%
	Taux de promotion en 6 ^e AF = 85%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en 1 ^e AF = 18% Taux de redoublement en 2 ^e AF = 18% Taux de redoublement en 3 ^e AF = 21% Taux de redoublement en 4 ^e AF = 20% Taux de redoublement en 5 ^e AF = 17% Taux de redoublement en 6 ^e AF = 14%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en 1 ^e AF = 3% Taux d'abandon en 2 ^e AF = 1% Taux d'abandon en 3 ^e AF = 1% Taux d'abandon en 4 ^e AF = 1% Taux d'abandon en 5 ^e AF = 3% Taux d'abandon en 6 ^e AF = 1%
Taux de rétention	Taux de rétention en 6 ^e AF = 57.6%
Rendement interne du réseau d'écoles à Miragoâne	78.86%
Rapport élève/classe	29 élèves
Rapport élève/maître	40 élèves
Ratio moyen m ² /élève	1.30 m ²
Ratio moyen m ² /classe	38.15 m ²
% d'élèves sans manuels de lecture	60%
% d'élèves sans manuels de mathématiques	60%
# enseignant	695
% de femmes	56.7%
% enseignants qualifiés	60.43%
Taille moyenne des établissements	237 élèves
Salaire moyen d'un enseignant	22603.14 gourdes dans le privé et 13813.20 gourdes dans le public

II. L'analyse démographique

L'estimation de la population scolarisable et leur localisation à l'échelle de la commune ont été parmi les étapes les plus délicates de la préparation de la carte scolaire de Miragoâne. Cela est dû au fait que les données démographiques sur les ménages sont disponibles, pour la plupart, sous une forme agrégée et, de plus, ces ménages ne sont pas géo-référencés. Les projections de populations requises sont des projections à moyen terme, cinq ans au maximum. En ce qui concerne :

- 2.1. Les caractéristiques d'évolution de la population scolarisable de la commune de Miragoâne,** trois indicateurs (3) sont utilisés pour les établir : l'accroissement absolu de la population scolarisable, l'accroissement relatif de cette population et son taux moyen annuel de croissance. Comme pour les

effectifs scolaires, en prenant l'année 2020 comme année de base et les estimations et projections faites par l'IHSI, on observe que :

- L'accroissement absolu de la population scolarisable (4-14 ans) interne à la commune de Miragoâne au cours de la période 2020-2025 est égal à 221 enfants¹¹;
- Son accroissement relatif est de 1.50%¹² pour cette période; et
- Le taux moyen annuel de croissance r de la population est de 0.30%.¹³

Nous faisons l'hypothèse que cette tendance se maintiendra au cours des cinq (5) prochaines années.

2.2. La structure par âge de la population scolarisable de la commune de Miragoâne

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Miragoâne par rapport aux populations totales, nous avons déduit la structure pyramidale de sa population qui se présente comme suit :

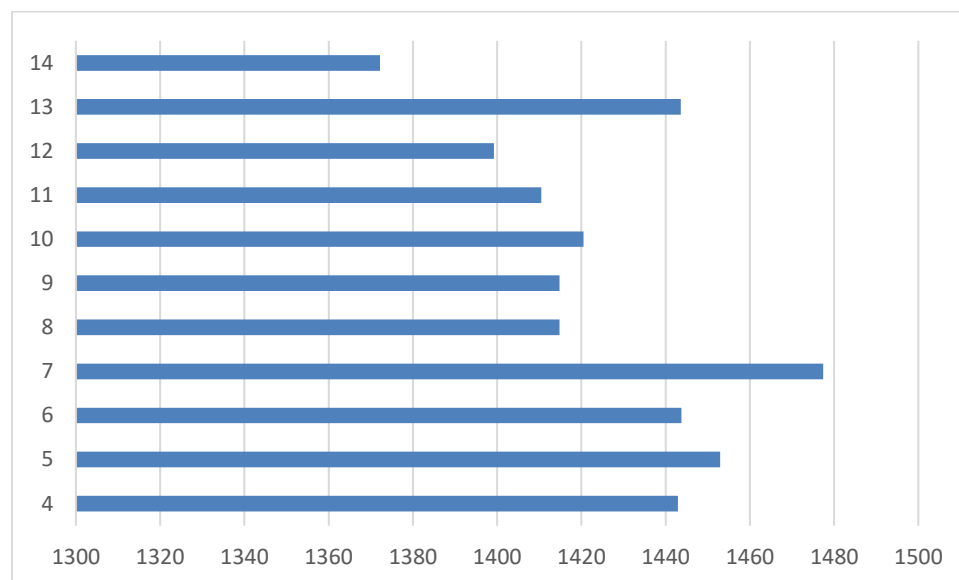


Figure 3 : Pyramide d'âge en 2024 de la population scolarisable (4-14 ans) dans la commune de Miragoâne

¹¹ $\Delta P = P_{2025} - P_{2020} = 15759 - 15528 = 231$

¹² $\Delta P / P_{2020} = 231 \div 15528 = 0.014876$

¹³ $P_{2025} = P_{2020} (1+r)^5$
 $15759 = 15528 (1+r)^5 \rightarrow 1.014876352 = (1+r)^5$
 $r = 0.0029577223 (0.30\%)$

2.3. Les caractéristiques de dispersion de la population de la commune

Rappelons que la superficie de la commune de Miragoâne est de 192.71 Km² et sa densité de population en 2025, de 242 habitants par Km². La réalité montre cependant que la population, très regrouper dans les villes, se trouve très dispersée en milieu rural selon les sections communales considérées. Les 10274 ménages directement touchés dans cette commune au moment de notre enquête sont répartis comme le montre le tableau 12.

Tableau 12 : Répartition des ménages dans la commune de Miragoâne en 2024

Commune de Miragoâne	# ménage	%
1e section Chalon	1356	13.2
2e section Belle Rivière	1784	17.4
3e section Dessources	21	.2
4e section Saint Michel	2415	23.5
Ville de Miragoâne	4698	45.7
Total	10274	100.0

2.4. La répartition par sexe de la population

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies par sexe pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Miragoâne par rapport aux populations totales, nous avons déduit la répartition par sexe de sa population présentée comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection par sexe de la population de la commune de Miragoâne

Âge	Masculin					Féminin				
	2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028
4	736	735	734	733	732	707	706	705	704	703
5	741	742	744	745	747	712	713	715	716	718
6	736	738	739	741	742	707	709	710	712	713
7	753	733	734	736	737	724	704	706	707	708
8	722	755	756	758	760	693	725	727	728	730
9	722	723	724	726	727	693	695	696	697	699
10	724	728	731	735	738	696	699	703	706	710
11	719	723	726	730	733	691	694	698	701	704
12	714	717	720	724	727	686	689	692	690	693
13	736	740	743	747	750	707	711	714	718	721
14	700	703	707	710	713	672	676	679	682	685
4-14	8003	8037	8061	8084	8108	7689	7722	7745	7762	7785

2.5. La projection de la population scolarisable

À cette étape, il nous a fallu partir de l'estimation de la population actuelle et projeter celle du futur désiré. Pour cela, deux choses sont prises en compte : l'estimation de la population totale actuelle et future, et la projection du même coup de la structure par âge de la population.

i) Estimation de la population totale actuelle et future

En partant de la population totale du pays estimée et projetée par l'IHSI et tenant compte du poids que représente celle de la commune de Miragoâne, nous déduisons les estimations et projections suivantes :

Tableau 14 : Estimations et projections de la population totale actuelle et future de la commune de Miragoâne jusqu'en 2028.

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population totale	70097	71043	72002	72974	73959

ii) Projection de la structure par âge de la population scolarisable

Le problème ici est double : avoir la structure pour l'année 2024 et pouvoir la projeter jusqu'en 2028. En partant des estimations et projections de l'IHSI, nous avons pour la commune de Miragoâne :

- **La population d'âge d'admission dans l'enseignement fondamental (âge qui est de 6 ans en Haïti) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 15 : Estimations et projections de la population d'âge d'admission au fondamental

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population d'enfants de 6 ans	1444	1447	1450	1452	1455

- **La population d'âge scolarisable au fondamental (4-14 ans) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 16 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
4	1443	1441	1439	1437	1435
5	1453	1456	1459	1462	1465
6	1444	1447	1450	1452	1455
7	1477	1437	1440	1443	1446
8	1415	1480	1483	1486	1489
9	1415	1418	1420	1423	1426
10	1421	1427	1434	1441	1448
11	1410	1417	1424	1431	1438
12	1399	1406	1413	1419	1426
13	1444	1451	1458	1465	1472
14	1372	1379	1385	1392	1399
4-14	15693	15759	15805	15852	15899

2.6. Projection des effectifs d'élèves en fonction d'objectifs déterminés

Quatre (4) étapes sont considérées pour faire cette projection :

- **Détermination de la progression du taux d'admission pour la période considérée**

Selon les données recueillies, le taux net de scolarisation dans la commune de Miragoâne a dépassé les 100% pour l'année scolaire 2024-2025 notamment à cause du fort déplacement interne de la population pour des raisons de sécurité. Ce taux devra être ré-évalué une fois que la situation du pays se sera améliorée.

- **Calcul des admissions nouvelles**

Rappelons que l'âge légal d'admission en 1^e AF en Haïti est de 6 ans, mais généralement le nombre d'élèves qui y sont admis inclut différents autres âges (7 ans, 8 ans, 9 ans et +) ce qui cause le phénomène des sur-âgés. Les statistiques montrent que le taux d'admission des enfants de 6 ans à cette classe en 2024-2025 est de 94.46% dans la commune de Miragoâne. Il devra être ré-évalué aussi. Toutefois, pour amener le taux observé à 100%, il faudra réaliser un taux moyen annuel de croissance de **r = 0.1385**. La progression alors prévue pour le taux d'admission est calculée et portée dans le tableau suivant, ainsi que les populations de 6 ans à accueillir en classe dans les années à venir.

En faisant l'effort nécessaire, on devra alors régulièrement admettre en 1^e AF les nombres d'enfants de 6 ans suivants :

Tableau 17 : Estimation et projection des enfants à admettre en 1^e AF

Année	Population de 6 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	1444	0.9446	1364
2025-2026	1447	0.95845	1387
2026-2027	1450	0.9723	1410
2027-2028	1452	0.98615	1432
2028-2029	1455	1	1455

- **Estimer l'évolution probable des taux de promotion, redoublement, abandon, ainsi que les différents taux de transition d'un niveau à l'autre;**

Pour l'année 2024-2025, ces taux de flux se sont présentés comme suit dans la commune de Miragoâne :

Tableau 18 : Répartition des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	79%	81%	78%	79%	80%	85%
Taux de redoublement	18%	18%	21%	20%	17%	14%
Taux d'abandon	3%	1%	1%	1%	3%	1%

En supposant qu'un effort supplémentaire sera fait pour appliquer les dispositions prévues en la matière à savoir : faire le passage automatique des élèves dans les classes de 1^e, 3^e et 5^e année fondamentale, limiter à 10% maximum le taux de redoublement des élèves dans les classes de 2^e, 4^e et 6^e année fondamentale et obliger les enfants à rester à l'école, ces taux se présenteraient alors comme suit :

Tableau 19 : Estimation et projection des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	100%	90%	100%	90%	100%	90%
Taux de redoublement	0%	10%	0%	10%	0%	10%
Taux d'abandon	0%	0%	0%	0%	0%	0%

- **Calcul des effectifs d'élèves par année d'étude**

En appliquant ces dispositions dans la commune de Miragoâne, nous prévoyons l'évolution suivante des effectifs d'élèves par année d'étude pour les cinq ans à venir :

Tableau 20 : Estimation et projection des effectifs d'élèves par année d'étude

Année	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
2024-2025	2833	2509	2600	2526	2335	2245
2025-2026	2107+1447=3554	2833+251=3084	2509-251=2258	2600+253=2853	2526-253=2273	2335+225=2560
2026-2027	1935+1450=3385	3554+308=3862	3084-308=2776	2258+285=2543	2853-285=2568	2273+256=2529
2027-2028	2293+1452=3745	3475+386=3861	3862-386=3476	2276+254=2530	2543-254=2289	2568+253=2821
2028-2029	1455	3745+386=4131	3861-386=3475	3476+253=3729	2530-253=2277	2289+282=2571

III. Propositions de réorganisation du réseau des écoles de Miragoâne

À partir des résultats du diagnostic approfondi ainsi réalisé et des projections faites en matière de populations, tenant compte des objectifs fixés dans le cadre des politiques établies, nous faisons les propositions suivantes de réorganisation du réseau d'écoles dans la commune de Miragoâne.

3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire

Après consultation des autorités compétentes sur les prévisions faites en matière de réaménagement du territoire, nous pouvons souligner qu'aucune mesure spéciale n'est encore envisagée pour la commune de Miragoâne ni aucun traitement particulier en matière de développement économique. Nous supposons donc que les données socio-économiques suivront les mêmes tendances et ne vont pas beaucoup changer en ce sens.

3.2. Les normes

Elles concernent plus particulièrement le nombre d'élèves à admettre par classe et la taille à arrêter pour les établissements scolaires.

i) Le nombre d'élèves par classe

Pour l'année scolaire 2024-2025, le nombre moyen d'élèves par classe est égal à 23 dans la commune de Miragoâne. Dans sa poursuite de l'objectif de scolarisation universelle, l'État devra donc s'organiser pour absorber les effectifs d'élèves non encore scolarisés et amener à 50 le nombre maximum d'élèves admissibles par classe dans la mesure du possible.

ii) La taille d'établissement

- Taille minimum d'établissement

Par souci d'efficience, nous proposons que l'État admette de créer les conditions nécessaires pour faire fonctionner des classes à maître unique dans les endroits où la population se révèle très dispersée avec une offre scolaire presque inexistante. Dans ces conditions, la taille minimale théorique de ces types d'école sera de 50 élèves là où c'est possible; sinon cela dépendra du nombre d'élèves qu'il y aura à scolariser. Des programmes et des matériels adaptés devront être développés et les enseignants concernés formés et rémunérés à cet effet. Ces écoles devront être alors rattachées à des écoles fondamentales plus complètes.

Par contre, dans les endroits où la densité de population est assez importante, la taille minimum théorique d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycle sera de 300 élèves, et de 450 élèves s'il s'agit d'une école fondamentale complète (9 années d'étude).

- Taille maximum d'établissement

La taille maximum d'établissement est généralement définie en tenant compte des critères d'ordre essentiellement administratif et pédagogique. Au fondamental, l'école devant être le plus possible

à la mesure de l'enfant, nous proposons un effectif de 500 élèves comme taille maximum d'une école fondamentale. C'est aux autorités concernées qu'il convient toutefois d'en décider.

- Taille standard d'établissement

Il s'agit de savoir ici combien de classes il est admis d'organiser dans les différentes années d'étude pour avoir un nombre satisfaisant d'élèves par classe. Dans la commune de Miragoâne, la distribution des élèves par classe pour l'année 2024-2025 s'est présentée comme suit :

Tableau 21 : Répartition des poids des années d'étude par rapport à l'effectif total d'élèves

1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
18.83%	16.67%	17.28%	17.79%	15.52%	14.92%

On en déduit :

Effectifs de 1^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 2^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 3^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 4^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 5^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 6^e AF : $1 \times 50 = 50$

Total effectifs = 550

La répartition par année d'études des élèves et des maîtres serait alors :

Tableau 22 : Répartition par année d'étude du nombre d'élèves et de classes dans une école fondamentale standard de 1^e et 2^e cycles

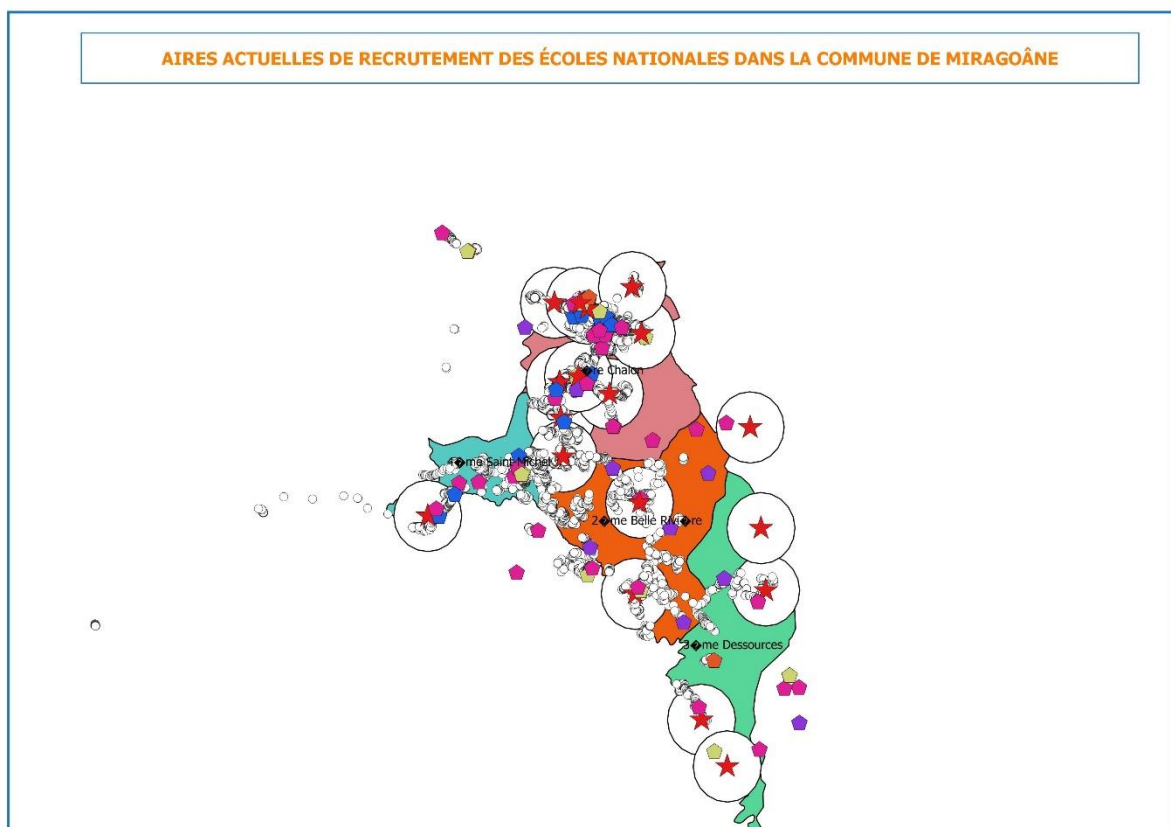
	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF	Total
Élèves	100	100	100	100	100	50	550
Classes	2	2	2	2	2	1	11

Le nombre d'élèves par classe : $550/11=50$ est bien conforme à la norme d'encadrement et l'établissement fondamental de 550 élèves et 11 classes fondamentales 1^e et 2^e cycles peut être considéré comme un établissement de taille standard pour cette commune.

3.3. Les aires de recrutement

Rappelons qu'en tant que zone géographique desservie par un établissement, l'aire de recrutement aux deux premiers cycles du fondamental est la distance qu'un enfant de 6-14 ans peut parcourir à pied entre son domicile et l'école. Nous proposons donc que le rayon correspondant à cette aire soit de moins de 2 km. Dans la commune de Miragoâne, nous avons remarqué que les aires de recrutement de certaines écoles nationales s'en rapprochent pour certains élèves. Il ressort également de cette carte que les aires de recrutement des écoles nationales se recoupent à différents endroits. Cela offre donc la possibilité à l'État de réduire les

distances de parcours des élèves en agissant sur les aires de recrutement de ces écoles pour les rendre disjointes, comme montre la carte ci-dessous.



La nécessité d'une réorganisation de l'offre scolaire existante nous semble extrêmement urgente; car il y a 4527 enfants âgés de moins de 15 ans qui ont été dénombrés et qui ne sont pas encore scolarisés dans la commune de Miragoâne, et une bonne partie d'entre eux (17.92%) ont un handicap physique ou mental comme le montre le tableau 23.

Tableau 23 : Répartition des enfants de moins de 15 ans non scolarisés à Miragoâne et selon leur handicap

Commune de Miragoâne	# enfants non scolarisés	# sourd	# non-voyant	# handicap physique	# handicap mental
1e section Chalon	230	87	19	34	33
2e section Belle Rivière	1435	12	14	9	5
3e section Dessources	0	0	0	0	0
4e section Saint-Michel	1689	329	324	311	344
Ville des Miragoâne	1163	62	43	90	27
Ensemble	4527	490	400	444	409

En plus des mesures spéciales à prendre pour accueillir convenablement ces enfants avec des besoins spéciaux, nous proposons donc que les aires de recrutement des écoles nationales soient redéfinies comme suit :

Commune de Miragoâne	Nom école nationale	Aire de recrutement des élèves
Ville de Miragoâne	École Nationale de Carrénage	Carrénage
		Brisson
		Corail
	École nationale mixte de Miragoâne	Bel-Air
		Chalon
		Bondeau
		Desruisseaux
	École nationale Marie Méhul Barthélémy	Morne Blanc
		Détour
		Desronslay
	École nationale de Berquin	Berquin
		2 ^{ème} Plaine
1 ^e Section Chalon	École nationale Bas du Fort	Bas du Fort
	École Nationale de Dufour	Dufour
		Chalon
		Saut d'Eau
	École nationale Du Parc	Du Parc
		Monsignac
	EFACAP de Chalon	Chalon
	École nationale fondamentale complète de Chalon	Savane Ouest
	École nationale d'Arnoux	Arnoux
		Dalle
		Cachon
		Piernor
		Roche Plate
2 ^e section Belle-Rivière	École nationale communautaire de Ka-Toussaint	Ka-Toussaint
		Ka-Tichon
		Mamedé
	École nationale communautaire de Marius	Marius
		Colombel
		Domejou
	École nationale de Belle-Rivière	Belle-Rivière
		Jeannette
		Jacques
		Beaudouin
	EPGC de Gilles	Gilles
3 ^e section Dessources	École nationale de Labousse	Samanos
		Labousse

		Nassan
		Losier
		Marassi
	École nationale de Savane Henry	Savane Henry
		Morne à Brûler
	EPGC de Berthol	Berthol
		Bas Berthol
		Caraille Jolibois
		La Victoire
4 ^e section Saint-Michel	École nationale de Cadiac	Cadiac
		Jovange
		Dambreville

Ce faisant, il y aurait une école nationale à créer et construire dans la 4^{ème} Section à Saint-Michel.

3.4. Les infrastructures

L'objectif consiste ici à mettre en adéquation l'offre scolaire et la demande qui est évaluée et projetée. Selon les données recueillies, les écoles nationales existantes semblent en état.

3.5. Les enseignants

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités d'identifier les endroits où il y a un excédent ou un déficit en enseignants de façon à pouvoir les réaffecter ou en recruter d'autres, tenant compte de la politique établie en matière d'organisation pédagogique des écoles. Tenant compte de nos propositions de réorganisation de l'offre publique, il y aurait lieu de recruter de nouveaux enseignants et directeurs pour la nouvelle école nationale à créer et construire.

L'autre intervention qu'il y aura lieu de faire aussi, c'est d'assurer la formation des enseignants qui n'ont pas encore les profils professionnels requis (Voir en annexe II la liste et le nombre d'enseignants concernés) et de cesser de recruter des enseignants non formés.

3.6. Les manuels scolaires

Comme susmentionné, il est ressorti que les enfants au fondamental n'ont pas tous de manuels de lecture et de mathématiques. Nous proposons, pour l'année scolaire 2025-2026, que des ressources soient prévues dans le cadre de la politique de financement qui est proposée pour l'achat par les directions d'école elles-mêmes des manuels de lecture et de mathématiques à fournir aux élèves.

3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015 établis à Incheon et en regard de la loi du pays, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école fondamentale. Cela passera nécessairement par une augmentation de l'offre

scolaire publique à travers le pays comme indiqué au point 3.4 mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement.

Dans les écoles nationales, seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État, toute la balance des coûts payés par enfant (89.47%) est assumée par les familles. Dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au fondamental, nous proposons que l'État finance l'intégralité des coûts dans l'ensemble des écoles nationales de la commune de Miragoâne en leur allouant le budget nécessaire et également l'intégralité des coûts aux écoles non publiques éligibles.

B. Le niveau secondaire

I. Diagnostic de la situation actuelle

L'article 9 de la Décision ministérielle du 11 octobre 2002 stipule que le nouveau secondaire entre en application à partir de la rentrée scolaire de septembre 2003 et commence avec la première année de la Filière d'Enseignement Général dans tous les collèges et lycées de la République. Cependant, à partir des données recueillies en 2024-2025, on constate que la plupart des écoles secondaires dans la commune de Miragoâne contiennent le 3^e cycle fondamental totalisant un effectif de 1109 élèves; soit 14.96% de l'effectif total enregistré dans ces écoles.

Ces écoles sont, en grande majorité (92.1%), des collèges privés.

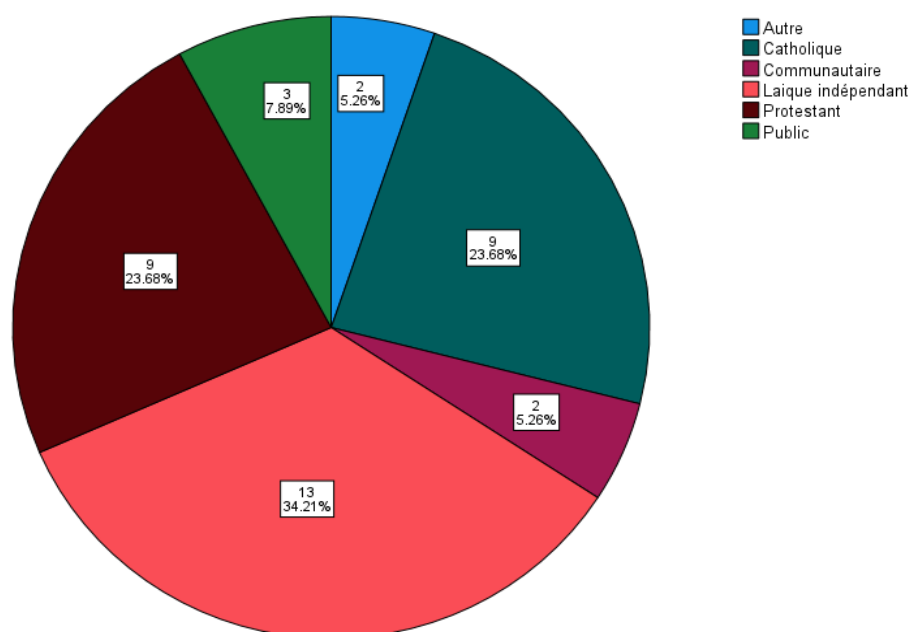


Figure 1 : Répartition des écoles secondaires par réseau d'appartenance

Elles fonctionnent en simple vacation (94.7%), à différentes périodes de la journée comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Répartition des écoles secondaires de Miragoâne selon leur période de fonctionnement

Période de fonctionnement	# école	%
7h-12h	5	13.2
8h-13h	5	13.1
Autre	28	73.7
Total	38	100.0

Elles offrent surtout la filière d'enseignement général (92.1%) et en son sein différentes Séries notamment les Séries « Sciences de la Vie et de la Terre » et « Mathématiques et Sciences physiques ».

Tableau 2 : Répartition des écoles suivant la Série qu'elles offrent

Type de Série	# école	%
Mathématiques et sciences physiques	4	10.5
Mathématiques et sciences physiques Sciences de la vie et de la terre (SVT)	1	2.6
Pédagogique	1	2.6
Sciences de la vie et de la terre (SVT)	16	42.1
Sciences de la vie et de la terre (SVT) Mathématiques et sciences physiques	2	5.3
Sciences de la vie et de la terre (SVT) Sciences économiques et sociales (SES)	4	10.5
Sciences de la vie et de la terre (SVT) Sciences économiques et sociales (SES)	1	2.6
Mathématiques et sciences physiques Littéraire et artistique		
Sciences économiques et sociales (SES)	6	15.8
Sciences économiques et sociales (SES) Mathématiques et sciences physiques	1	2.6
Sciences économiques et sociales (SES) Sciences de la vie et de la terre (SVT)	2	5.3
Mathématiques et sciences physiques		
Total	38	100.0

Ce sont des écoles secondaires de taille très variée allant de 11 à 1258 élèves, selon le réseau considéré.

Tableau 3 : Répartition de la taille des écoles selon leur réseau d'appartenance

Réseau d'écoles	Moyenne	Minimum	Maximun
Autre	95	68	121
Catholique	153	47	411
Communautaire	34	14	53
Laïque Indépendant	190	12	532
Protestant	100	11	412
Public	806	570	1258
Ensemble	195	11	1258

1.1. Accessibilité et accès

En ce qui concerne leur accessibilité et leur accès, il convient tout d'abord de faire remarquer qu'elles sont réparties à travers toute la commune.

Tableau 4 : Répartition des écoles secondaires dans la commune de Miragoâne

Commune de Miragoâne	# école	%
1e section Chalon	7	18.4
2e section Belle Rivière	6	15.8
3e section Dessources	7	18.4
4e section Saint Michel	4	10.5
Ville de Miragoâne	14	36.8
Total	38	100.0

Malgré tout, la plupart des élèves qui résident dans ces sections communales et qui fréquentent le niveau secondaire se trouvent en situation de parcourir régulièrement de très longues distances pour aller à l'école. C'est le cas, par exemple, de certains élèves du Lycée des jeunes filles situé dans la ville de Miragoâne qui proviennent des localités telles que : Centre-ville de Miragoâne (moins de 15 mn de marche), Chalon (entre 31 et 60 mn de marche), Saint-Michel (Plus 60 mn de marche) et Deuxième Plaine (plus de 60 mn de marche). C'est le même problème auquel font face bon nombre de ceux qui fréquentent les deux autres lycées et des collèges privés de Miragoâne; soit donc 3 des 4 localités de trajets jugés difficiles ou inacceptables en matière d'administration scolaire.

Rappelons que, selon l'objectif 4.1 fixé dans le Cadre d'Action d'Incheon établi lors du Forum mondial sur l'éducation pour tous tenu en Corée du Sud en mai 2015, les responsables politiques présents à cette assise s'étaient engagés à l'unanimité à faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

Par rapport à cet objectif dont la réalisation est fixée pour 2030, on semble déjà parcourir un bon bout de chemin dans la commune de Miragoâne; le taux brut de scolarisation au secondaire en 2024-2025 étant de 111.48%. Et quand on tient compte uniquement des enfants âgés de 15 à 18 ans que ce niveau d'enseignement est officiellement censé accueillir, on constate que le taux net de scolarisation se révèle beaucoup plus faible (69.97%); loin donc des 100% visés.

Dans le contexte haïtien, l'un des éléments de blocage à l'accès à l'éducation pour tous est le coût de scolarisation, tant dans le privé que dans le public. Dans le privé, ce coût varie entre 78101 et 84111.47 gourdes pour l'année scolaire 2024-2025, suivant l'année d'études considérée.

Tableau 4 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le privé

Année d'étude	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	17677	13241.60	10736.60	36445.80	78101
NS2	17448.40	13261.60	10722	37451.80	78883.80
NS3	21573.57	19106.23	15528.67	37903	94111.47
NS4	27254.36	17902.50	15365.63	31694	92216.49

Dans le public, ils varient aussi entre 140927.33 et 164290 gourdes; 84.28% de ces coûts sont pris en charge par les parents des élèves. L'école secondaire n'est pas gratuite même dans le public et ne peut donc être rendue obligatoire.

Tableau 5 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le public

Année d'étude	Salaire/élève	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	23790	1917	20667	21667	85000	151321
NS2		6583	23250	20667	90000	164290
NS3		2083	22500	20000	73333	141706
NS4		2133.33	22667.67	19003.33	73333	140927.33

L'autre élément de blocage à l'éducation pour tous également important à signaler, c'est souvent le faible niveau de performance des écoles enregistrées; en d'autres mots leurs faibles capacités à faire apprendre et progresser les élèves qui les fréquentent. Elles font constamment redoubler ceux qui sont en difficulté. Pour l'année scolaire 2024-2025, nous avons constaté que le cheminement scolaire des élèves dans la commune de Miragoâne était assez difficile au niveau du secondaire; les taux de promotion d'une classe à l'autre ayant varié de 71 à 87 % suivant la classe considérée, et les taux de redoublement de 7 à 14%.

Tableau 6 : Répartition des taux de flux au secondaire par classe

Année d'étude	Taux de promotion	Taux de redoublement	Taux d'abandon
NS1	84%	14%	2%
NS2	85%	9%	6%
NS3	87%	7%	6%
NS4	71%	8%	21%

Si cette tendance se maintient, l'analyse théorique de la cohorte de 1850 élèves qui sont admis en NS1 au cours de l'année scolaire 2024-2025 se présentera comme suit :

Analyse de cohorte au niveau fondamental						
TP	0.84	0.85	0.87	0.71		
TR	0.14	0.09	0.07	0.08		
TA	0.02	0.06	0.06	0.21		
Annee	NS1	NS2	NS3	NS4	Diplômés	Années-élèves
		37				
2024-2025	1850	↗				1850
	↓	↘	93			
2025-2026	259	1554	↗			1813
	↓	↘	↘	79		
2026-2027	36	357	1321	↗		1715
	↓	↘	↘	↘		
2027-2028	5	63	396	1149		1613
	↓	↘	↘	↘		
2028-2029	1	10	81	437	816	1344
		↘	↘	↘		
2029-2030		1	14	105	310	431
			↘	↘	↘	
2030-2031			2	21	75	98
				↘	↘	
2031-2032				4	17	20
					↘	
2032-2033					3	3
					↘	
Promus					1220	
Année-élèves						8887
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				4880		
Nombre d'années-élèves réel =				8887		
Rendement interne =				54.91		
Coefficient d'augmentation des coûts =				1.821009		
Coût de l'élève formé =				7.284034		

Il en ressort donc que l'enseignement secondaire a un niveau de rendement interne assez faible dans la commune de Miragoâne (54.91%); car des 1850 élèves qui sont entrés en NS1 en 2024-2025, seulement 44.11% obtiendront leur diplôme de fin d'études dans les quatre (4 ans) prévus, soit à la fin de l'année scolaire 2028-2029. Puis, après avoir pris en compte les cas de redoublement, ils seront un total de 1220 élèves (65.95%) de la cohorte à boucler le cycle en 2032-2033.

1.2. Qualité de l'éducation dispensée

Dans cette commune, l'enseignement au niveau du secondaire est dispensé par un effectif de 834 enseignants dont 60 femmes (7.19%); seulement 10.43% d'entre eux sont nommés par l'État. Il convient toutefois de souligner que la majorité des enseignants au secondaire travaillent à temps partiel dans plusieurs écoles à la fois. Ainsi, le nombre d'enseignants mentionné ici est complètement sur-évalué; car bon nombre d'entre eux sont comptés plus d'une fois. À titre purement indicatif, leur répartition se fait comme suit par réseau d'écoles :

Tableau 7 : Répartition des enseignants par réseau d'écoles

Réseau d'écoles	# d'enseignants	# de femmes	Enseignants nommés par l'État
Autre	35	1	0
Catholique	208	7	6
Communautaire	20	0	0
Laïque Indépendant	348	43	4
Protestant	121	5	0
Public	102	4	77
Ensemble	834	60	87

Leurs profils de formation sont très variés suivant le réseau d'écoles considéré, certains d'entre eux proviennent de l'École Normale Supérieure ou des Facultés de Sciences de l'Éducation tandis que d'autres n'ont reçu aucune formation les habilitant à enseigner, comme le fait ressortir la figure 2.

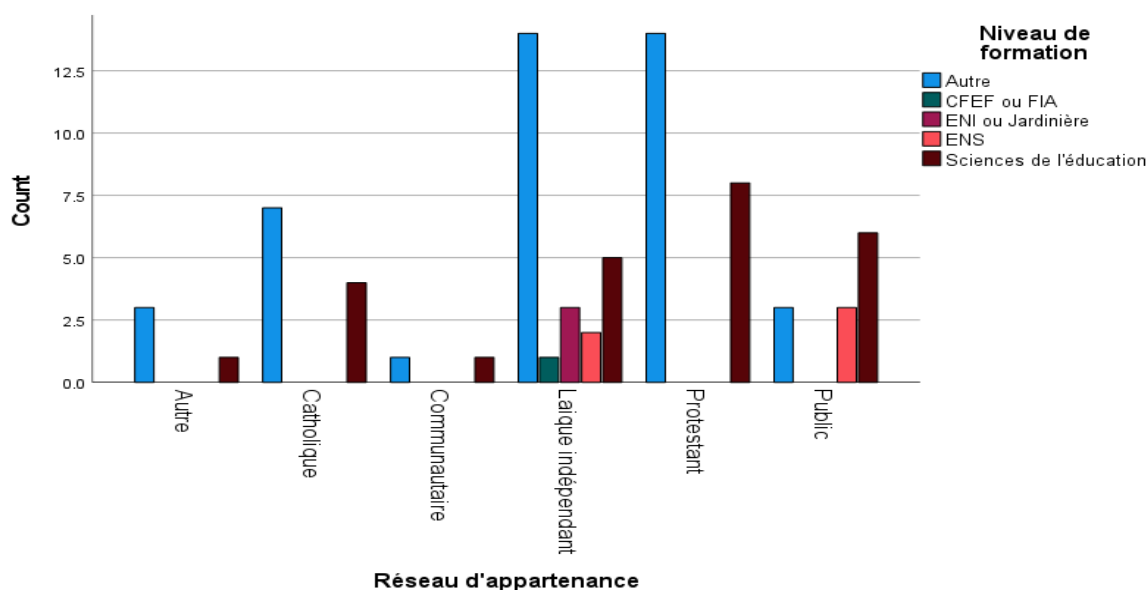


Figure 2 : Répartition des enseignants par réseau et selon leurs profils de formation professionnelle

Ce sont des enseignants qui travaillent surtout à temps partiel dans des écoles. Très souvent, on les retrouve donnant des cours dans différents établissements où ils sont rémunérés par heure de travail. Cela rend alors assez difficile dans une étude du genre d'établir avec précision leurs salaires mensuels qui sont plutôt cumulatifs et dépendants du nombre d'heures de cours qu'ils fournissent ainsi que du tarif horaire selon lequel ils sont payés. Toutefois, à titre indicatif et selon les informations recueillies, il ressort que, partiellement, leurs salaires mensuels moyens varient considérablement suivant le réseau d'écoles considéré, de 11500 gourdes à 60008 gourdes.

Tableau 8 : Répartition des salaires mensuels moyens par réseau d'écoles

Réseau	Salaire mensuel moyen
Autre	10715
Catholique	15933
Communautaire	11500
Laïque Indépendant	60008
Protestant	12291
Public	34717
Ensemble	31952

Dans la commune de Miragoâne, au niveau du secondaire, les conditions d'accueil des élèves semblent plus ou moins acceptables. On trouve en moyenne 37 élèves par salle de classe et 1.39 m² par élève, comme le montre le tableau 9.

Tableau 9 : L'organisation pédagogique dans la commune de Miragoâne

Réseau d'écoles	# salle classe	# de m ²	Nbre élève	# m ² /élève	Ratio élèves/ salle	# m ² / salle
Autre	11	394	189	2.08	17	35.82

Catholique	43	4619.67	1376	3.36	32	107.43
Communautaire	5	141.60	67	2.11	13	28.32
Laïque Indépendant	69	2536.11	2464	1.03	36	36.76
Protestant	43	1217.66	899	1.35	21	28.32
Public	29	1389.47	2418	0.57	83	47.91
Ensemble	200	10298.51	7413	1.39	37	51.49

En résumé, on peut dire que l'offre scolaire au niveau du secondaire est assez coûteuse pour les parents et les élèves, elle a en plus des problèmes de qualité; les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour diagnostiquer cette offre se présentant comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Les taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 111.48% Taux net de scolarisation = 69.97%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	NS1 = 151321 gourdes NS2 = 164290 gourdes NS3 = 141706 gourdes NS4 = 140927.33 gourdes 84.28% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	NS1 = 78101 gourdes NS2 = 78883.80 gourdes NS3 = 94111.47 gourdes NS4 = 92216.49 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en NS1 = 84% Taux de promotion en NS2 = 85% Taux de promotion en NS3 = 87% Taux de promotion en NS4 = 71%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en NS1 = 14% Taux de redoublement en NS2 = 9% Taux de redoublement en NS3 = 7% Taux de redoublement en NS4 = 8%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en NS1 = 2% Taux d'abandon en NS2 = 6% Taux d'abandon en NS3 = 6% Taux d'abandon en NS4 = 21%
Rendement interne du réseau d'écoles à Miragoâne	54.91%
Rapport élève/salle de classe	37 élèves
Nombre d'enseignants	834
Pourcentage de femmes	7.19%
% d'enseignants nommés par l'État	10.43%
% de maîtres qualifiés	51.72%
Ratio moyen m ² /élève	1.39 m ²
% d'élèves sans manuels	60%

Taille moyenne des établissements	195 élèves
Salaire moyen mensuel d'un enseignant	Partiellement, 34717 gourdes dans le public et 22089 gourdes dans le privé

II. Analyse démographique

Nous avons vu dans la carte scolaire préscolaire et fondamentale, partie A de ce document, que la population de la commune de Miragoâne croît suivant un taux moyen annuel de 0.30%, selon les estimations et projections de l'IHSI. Cela signifie donc qu'il y aura, dans les années à venir, de nouveaux enfants à accueillir tant au niveau du fondamental qu'au niveau du secondaire. Le tableau 12 montre l'évolution de la population scolarisable jusqu'en 2028.

Tableau 12 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
15	1430	1439	1449	1458	1468
16	1420	1429	1439	1448	1457
17	1409	1418	1427	1436	1446
18	1396	1405	1414	1423	1432
15-18	5655	5691	5728	5765	5803

À ces données démographiques qui indiquent les effectifs d'enfants qu'il faudra se préparer à accueillir en classe (en NS1), il faut ajouter les effectifs d'élèves qui boucleront régulièrement la 9^e Année Fondamentale avec succès et tenir compte du même coup de ceux qui redoubleront les classes, comme c'est le cas présentement.

De plus, en considérant le fait que l'âge officiel d'admission au secondaire en Haïti est de 15 ans, il ressort que le même phénomène d'élèves sur-âgés qui s'est développé au niveau du fondamental s'est poursuivi et renforcé au niveau du secondaire. Les calculs ont montré que le taux d'admission des enfants âgés de 15 ans dans cette classe en 2024-2025 est de 100% dans la commune de Miragoâne. Cela s'explique par le fort déplacement interne de la population pour des raisons d'insécurité. Il devra donc être ré-évalué le moment venu.

En attendant, il faudra maintenir le taux d'admission des enfants de 15 ans à 100% en NS1; c'est-à-dire que l'effectif des nouveaux élèves à accueillir devra se faire comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection des enfants à admettre en NS1

Année	Population de 15 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	1430	1	1430
2025-2026	1439	1	1439
2026-2027	1449	1	1449
2027-2028	1458	1	1458
2028-2029	1468	1	1468

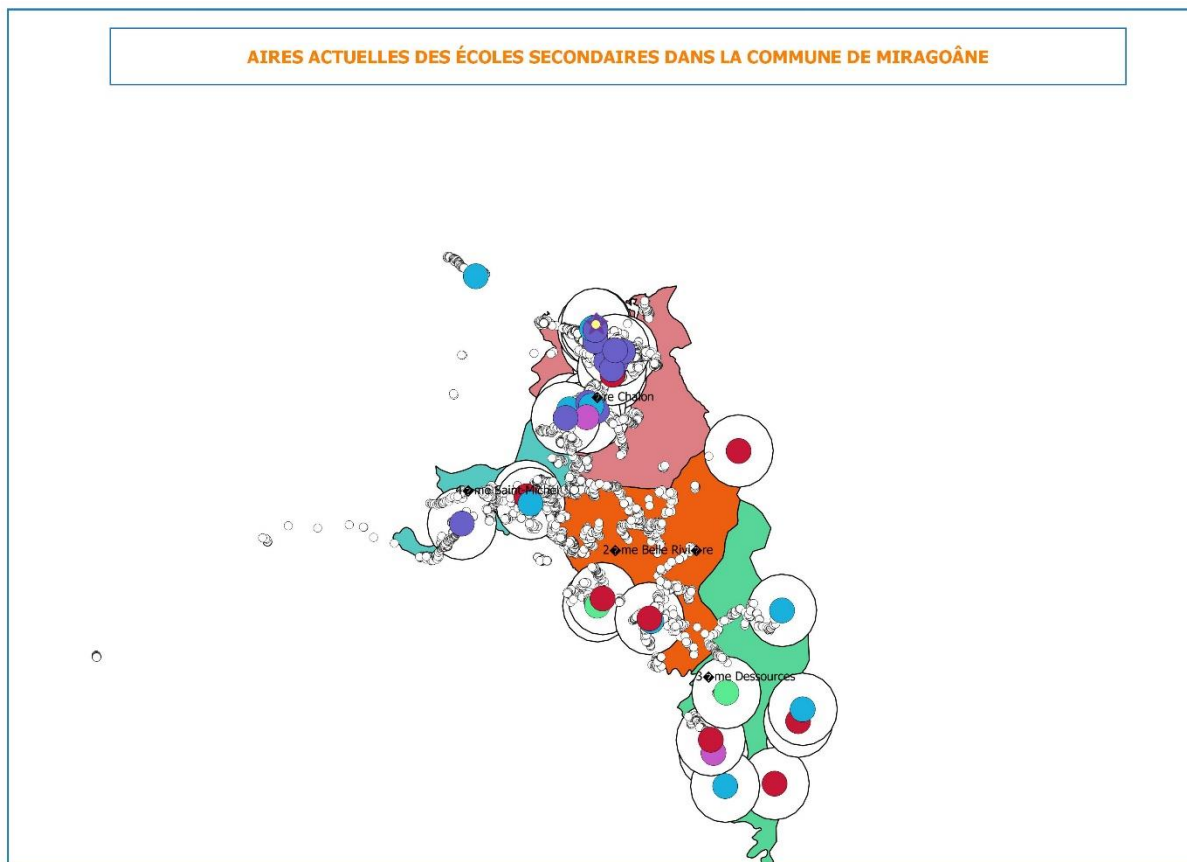
III. Propositions de réorganisation de l'offre scolaire au secondaire à Miragoâne

Pour pouvoir accueillir les effectifs d'enfants susmentionnés, il s'avérera nécessaire d'intervenir sur l'offre scolaire existante de triple manière : en redéfinissant les aires de recrutement des écoles secondaires de façon à rendre acceptable le temps de marche des élèves, en renforçant la qualité des infrastructures d'accueil des écoles existantes et en implantant de nouvelles écoles secondaires publiques (des lycées) dans des endroits stratégiques où il n'y en a pas encore.

3.1. Les aires de recrutement

En analysant l'image ci-dessous présentant, en forme circulaire, les aires de recrutement actuelles des écoles secondaires, on voit que beaucoup de cercles se recoupent; c'est-à-dire que

ces écoles recrutent une bonne partie de leurs élèves dans les mêmes localités. Il y a donc lieu d'y mettre de l'ordre.



Pour commencer, il sera nécessaire de penser implanter de nouveaux lycées dans la commune de Miragoâne; soit au moins 1 dans chacune des sections communales qui en sont dépourvues.

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités de maximiser l'offre scolaire au niveau local et de la rendre adéquate par rapport à la demande scolaire exprimée ou incitée, au regard des objectifs poursuivis. Tenant compte de ces propositions de réorganisation de l'offre publique au niveau du secondaire, il y aura donc lieu de penser mettre à niveau les enseignants qui n'ont pas encore les profils professionnels requis et cesser en même temps d'en recruter de nouveaux non formés.

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école secondaire. Cela passera non seulement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays comme indiqué au point 3.4 mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement dans la mesure du possible.

Pour finir, comme dans les lycées, seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État et que toute la balance des coûts payés par élève (84.28%) est assumée par les familles, dans sa politique de financement

de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au secondaire, nous proposons que l'État s'organise pour financer l'intégralité des coûts (scolarité, matériels scolaires, uniformes et cantine) dans l'ensemble des lycées qui seront mis en place dans la commune de Miragoâne en leur allouant le budget nécessaire par élève.

Méthodologie appliquée

MÉRISIER, G.-G. (2016). Méthodologie simplifiée de préparation de cartes scolaires, EPT-BID.

Les Annexes

Annexe 1 : Répertoire des écoles de la commune de Miragoâne

Annexe 2 : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle